

# LA CROIX

## Pacte européen sur les migrations, un projet dans l'impasse

Par **Jean-Baptiste François**, le 12/6/2020 à 06h46

D'abord prévu en mars puis reporté en raison du coronavirus, un pacte européen sur les migrations et l'asile doit être proposé d'ici fin juin par une Commission européenne sans illusion sur la possibilité d'un accord entre chefs d'État. Pourtant, les contributions pour un système viable ne manquent pas.



À l'arrêt. À l'image des flux migratoires en Europe, qui se sont taris à 90 % en mars avec la fermeture des ports et des aéroports, les projets de réforme du système d'accueil des étrangers est tombé en panne à la même période, en raison de la crise du Coronavirus.

Dans un contexte où les naufrages et des sauvetages reprennent en Méditerranée, la répartition des rescapés sur le continent se règle encore cet été au cas par cas, en fonction du bon vouloir d'une poignée d'États-membres.

**En terrain miné**

La Commission européenne, qui a fait de son « *Nouveau pacte sur la migration et l'asile* » l'un des piliers de sa mandature, a néanmoins promis de relancer ce chantier politiquement miné depuis la crise migratoire de 2015. D'ici fin juin, un texte sera soumis aux chefs d'État et de gouvernement par les deux commissaires en charge du dossier, le Grec Margaritis Schinas, en charge de la « *promotion du mode de vie européen* », et la Suédoise Ylva Johansson, aux « *affaires intérieures* ».

## Les morts invisibles de la Méditerranée

Nombreux sont les contributeurs qui ont tenu à apporter leur pierre à l'édifice. Le Comité économique et social européen (CESE), qui a collaboré à l'élaboration de propositions aux côtés de la Commission, rappelle les proportions concernant les arrivées en Europe. Hors temps de crise, ce sont 140 000 migrants irréguliers qui entrent sur le sol européen sur un ensemble de 2,5 millions d'arrivants à 95 % légaux.

Luca Jahier, le président du CESE, pousse à créer « *d'autres filières de migration légale vers l'Union* ». « *Nous devons mettre en place une véritable procédure d'asile commune, fiable, souple et efficace, tout en garantissant différentes voies légales pour les populations en détresse, par exemple des programmes de réinstallation ou des visas humanitaires* », prône-t-il.

### Dépasser l'impasse politique

L'exécutif européen ne se fait pas beaucoup d'illusions sur l'issue politique d'une telle proposition. Car la donne n'a fondamentalement pas changé au Conseil européen. Les pays méditerranéens souhaitent toujours une répartition permanente de l'accueil. Et les quatre pays de Visegrad, la Pologne et la Hongrie en tête, rejettent frontalement cette proposition.

→ TRIBUNE. En Libye, les migrants abandonnés par les politiques politiques d'aide humanitaire

C'est la paralysie : sans modification du règlement de Dublin, qui fait du pays d'entrée le responsable de l'examen des demandes d'asile, les pays du Sud, l'Italie et la Grèce en tête, bloquent la réforme du code Schengen, qui régit l'espace de libre circulation et la gestion des frontières extérieures de l'UE.

Pour la fondation Robert Schuman, la politique migratoire européenne doit en priorité sortir de la logique d'unanimité au profit de la majorité qualifiée. Dans une analyse au profit du laboratoire d'idée, l'experte Catherine Wihtol de Wenden imagine un système optionnel pour les États qui refuseraient de faire partie du dispositif général. Mais cette liberté de dire non aurait un prix.

« *En 2015, l'Europe a été faible face à la Hongrie : pas de diminution des fonds structurels ni de sanction pour non-admission de demandeurs d'asile, ce qui a paru cautionner les positions hongroises* », regrette la directrice de recherche au CNRS.

### Pour un système plus réactif

L'European Policy Center (EPC), dans un récent rapport, ne s'attend pas à une proposition de la Commission « *à la hauteur du challenge* », mais à une « *série de compromis édulcorés sur le partage des responsabilités* », et au renfort des contrôles aux frontières extérieures de l'UE, seul point qui fasse véritablement consensus. Pour rendre les politiques européennes efficaces, le centre de recherche ne voit pas d'autre option que de rendre les contributions de solidarité systématiques.

### En Europe, la place des sans-papiers pose question

EPC recommande par ailleurs des décisions de justice plus réactives contre ceux qui n'accepteraient pas de prendre leur part. Les chercheurs prennent pour exemple l'arrêt du 2 avril 2020 de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) condamnant la Pologne, la Hongrie et la République tchèque pour avoir refusé de participer au mécanisme de relocalisation temporaire de 2015. « *Il est arrivé beaucoup trop tard, près de cinq ans après la décision initiale et après la fin du mécanisme de relocalisation* », enlevant tout effet pratique sur la réalité de l'accueil.

Jean-Baptiste François